



Arrêté n°76/2016 SA **Tarifs des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)**

Le Maire de la Ville de Lutterbach,

Vu la délibération du Conseil municipal du 21 juin 2011 listant les délégations données au maire
Vu l'article 2 de cette délibération autorisant le maire à fixer les tarifs

Arrête :

Article 1er

La commune de Lutterbach a mis en place des ACM pour les enfants âgés de 3 à 11 ans ou scolarisés :

- Lors des mercredis en temps scolaires :

- Temps Accueil Relais (TAR) à l'école maternelle R. CASSIN, Place de la République
- TAR à l'école maternelle des Chevreuils, rue des Chevreuils
- TAR à l'école élémentaire R. CASSIN, Place de la République
- Accueil Mercredi à l'Espace Loisirs, 16 rue du Maréchal Foch

- Lors des vacances scolaires :

- ALSH 3/6 ans à l'école maternelle des Chevreuils, rue des Chevreuils
- ALSH 7/11 ans à l'Espace Loisirs, 16 rue du Maréchal Foch

Article 2

Le présent arrêté fixe les tarifs des ACM organisés pour les enfants âgés de 3 à 11 ans :

- Des tarifs réduits sont proposés pour l'inscription des fratries. L'ainé est considéré comme le 1^{er} enfant.
- Les bons CAF, les chèques vacances et la participation des comités d'entreprise sont acceptés.


Article 3 : tarifs ALSH vacances pour les usagers habitant à Lutterbach

Revenu fiscal de référence de la famille (suivant dernier avis d'imposition)						
En cas de non production d'un justificatif, les parents se verront appliquer le tarif le plus élevé.						
	Jusqu'à 18 000 €/an (soit 1500 €/mois)		De 18 001 €/an à 27 600 €/an (soit 1501 €/mois à 2300 €/mois)		27 601 €/an et plus (soit 2301 €/mois et plus)	
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et suivants	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et suivants	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et suivants
½ journée (avec collation)	6 €	5.50 €	6.50 €	6 €	7 €	6.50 €
Jour (avec repas et collations)	18.50 €	17.50 €	19.50 €	18.50 €	20.50 €	19.50 €

Article 4 : tarifs ALSH vacances pour les usagers extérieurs à Lutterbach

Revenu fiscal de référence de la famille (suivant dernier avis d'imposition)						
En cas de non production d'un justificatif, les parents se verront appliquer le tarif le plus élevé.						
	Jusqu'à 18 000 €/an (soit 1500 €/mois)		De 18 001 €/an à 27 600 €/an (soit 1501 €/mois à 2300 €/mois)		27 601 €/an et plus (soit 2301 €/mois et plus)	
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et suivants	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et suivants	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et suivants
½ journée (avec collation)	8 €	7.50 €	8.50 €	8 €	9 €	8.50 €
Jour (avec repas et collations)	22.50 €	21.50 €	23.50 €	22.50 €	24.50 €	23.50 €



Article 5 : tarifs pour les mercredis de l'année scolaire appliqués aux usagers habitant à Lutterbach

Revenu fiscal de référence de la famille (suivant dernier avis d'imposition)

En cas de non production d'un justificatif, les parents se verront appliquer le tarif le plus élevé.

	Jusqu'à 18 000 €/an (soit 1500 €/mois)		De 18 001 €/an à 27 600 €/an (soit 1501 €/mois à 2300 €/mois)		27 601 €/an et plus (soit 2301 €/mois et plus)	
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et suivants	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et suivants	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et suivants
Temps Accueil Relais : - Ecoles maternelles de 10 h 45 à 11 h 35 - Ecole élémentaire Cassin de 10 h 55 à 11 h 45	45 € par année scolaire	45 € par année scolaire	45 € par année scolaire	45 € par année scolaire	45 € par année scolaire	45 € par année scolaire
Accueil Mercredi après-midi : de 14 h à 18 h 30	6 €	5.50 €	6.50 €	6 €	7 €	6.50 €
Accueil Mercredi journée : de l'heure de sortie de l'école à 18 h 30	18.50 €	17.50 €	19.50 €	18.50 €	20.50 €	19.50 €



Article 6 : tarifs pour les mercredis de l'année scolaire appliqués aux usagers extérieurs à Lutterbach

Revenu fiscal de référence de la famille (suivant dernier avis d'imposition)

En cas de non production d'un justificatif, les parents se verront appliquer le tarif le plus élevé.

	Jusqu'à 18 000 €/an (soit 1500 €/mois)		De 18 001 €/an à 27 600 €/an (soit 1501 €/mois à 2300 €/mois)		27 601 €/an et plus (soit 2301 €/mois et plus)	
	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et suivants	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et suivants	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant et suivants
Temps Accueil Relais : - Ecoles maternelles de 10 h 45 à 11 h 35 - Ecole élémentaire Cassin de 10 h 55 à 11 h 45	45 € par année scolaire	45 € par année scolaire	45 € par année scolaire	45 € par année scolaire	45 € par année scolaire	45 € par année scolaire
Accueil Mercredi après-midi : de 14 h à 18 h 30	8 €	7.50 €	8.50 €	8 €	9 €	8.50 €
Accueil Mercredi journée : de l'heure de sortie de l'école à 18 h 30	22.50 €	21.50 €	23.50 €	22.50 €	24.50 €	23.50 €

Article 7

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2016.

Article 8

Les personnes concernées par les dispositions de cet acte sont informées que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa publication. Elles peuvent également saisir d'un recours gracieux Monsieur le Maire ou la personne ayant agi par délégation.



Article 9

Monsieur le Directeur général des services et Madame la Chef du Service Animation sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.
Cet arrêté sera publié dans le recueil des actes administratifs de la commune de Lutterbach.

Le maire certifie que cet arrêté a été rendu exécutoire par affichage à la porte de la mairie
le 2 août 2016

Lutterbach, le 2 août 2016
Rémy Neumann
Maire de Lutterbach

